

Arrêté du Maire 2025-273

**POLICE DE LA CIRCULATION - CIRCULATION DES BUS LE 30 SEPTEMBRE, LE 1ER
ET 2 OCTOBRE 2025 - COURSES CYCLISTES**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-5, L2213-1 à L2213-6, L2131-1,

Vu le code de la route et notamment ses articles R110-1, R110-2, L411-1, R411-1 à R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livrel-8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

Considérant l'organisation sur la commune d'Etoile-sur-Rhône par l'association Boucles Drôme Ardèche, de 2 courses cyclistes dans le cadre des Championnats d'Europe de Cyclisme sur 2025, le mercredi 1er et jeudi 2 octobre 2025

Vu les arrêtés du maire n° 2025-271 et 2025-304 règlementant la circulation pendant ces courses,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers des services de transport public de voyageurs et des transports scolaires,

ARRETE

Article 1 : Compte tenu des interdictions de circulation prescrites par arrêtés du maire susvisés, les circuits des services de transports collectifs sont modifiés comme suit :

Vers VALENCE Pôle Bus : Ligne 12

➤ **Mardi 30 septembre 2025** : Arrêt ETOILE REMPARTS non desservi
Reportez-vous aux arrêts Etoile Centre et Jardin de Diane.

➤ **Mercredi 1^{er} et jeudi 2 octobre 2025** : Arrêt ETOILE REMPARTS non desservi.

Départs arrêt Alouette à 6h53 et 7h34 : desserte d'Etoile centre et Jardin de Diane maintenue.

Départs d'Etoile Remparts à 8h27, 13h21 et 17h30 : Reportez-vous à l'arrêt Blacheronde

Arrêts non desservis : Alouette, Etoile Centre, Jardin de Diane, Blacheronde et Etoile Gare.

Vers ETOILE : Ligne 12

➤ **Mardi 30 septembre 2025** : Terminus à l'arrêt Etoile Centre.

- **Mercredi 1^{er} et jeudi 2 octobre 2025** : Terminus à l'arrêt Blacheronde, le centre D'Etoile n'est pas desservi.

Vers VALENCE Montplaisir : Ligne 27

- **Mardi 30 septembre et mercredi 1^{er} octobre 2025** :

Arrêts non desservis : Alouette, Etoile Centre, Place de la République et Etoile Remparts.
Reportez vous à l'arrêt Charrette situé sur la D111.

- **Jeudi 2 octobre 2025 à partir de 12h** : Arrêts non desservis : Alouette, Etoile centre, Place de la République et Etoile Remparts.

Reportez vous à l'arrêt Beauvallon Village, Etoile non desservi.

VERS ETOILE : Ligne 27

- **Mardi 30 septembre et mercredi 1^{er} octobre 2025** : Terminus à l'arrêt Charrette situé sur la D111.

- **Jeudi 2 octobre 2025** : Terminus à l'arrêt Beauvallon village situé sur D7 : Etoile non desservi

Article 2 : La circulation des bus se fera conformément au flyer joint.

Article 3 : Les droits des tiers, notamment les prérogatives de gestionnaire du domaine public communal de la ville d'Etoile-sur-Rhône, restent et demeurent expressément réservés. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglementation en vigueur

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de la justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : ampliations transmises à

KEOLIS

CITEA

Les services techniques d'Etoile sur Rhône ;

Le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Etoile sur Rhône ;

Le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie Nationale de Loriol sur Drôme ;

Le service de la Police Municipale d'Etoile sur Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Etoile sur Rhône,
Le 03 septembre 2025
Le Maire,

Françoise CHAZAL

DÉVIATION



Date : **Mardi 30 septembre, mercredi 1^{er} et jeudi 2 octobre**
Motif : **Championnat d'Europe de Cyclisme sur route**

FORTES PERTURBATIONS A ETOILE : CENTRE-VILLE NON DESSERVI

Vers VALENCE Pôle Bus

> **Mardi 30/09** : Arrêt ETOILE Remparts non desservi.
Reportez-vous aux arrêts Etoile Centre et Jardin de Diane.

> **Mercredi 1^{er} et jeudi 2 /10** : Arrêt ETOILE Remparts non desservi.
- Départs d'Alouette à 6:53 et 7:34 : desserte d'Etoile centre et Jardin de Diane maintenue
- Départs d'ETOILE Remparts à 8:27 ,13:21 et 17:30 : **reportez-vous à l'arrêt Blacheronde,**

Arrêts non desservis : Alouette, Etoile Centre, Jardin de Diane, Blacheronde et Etoile Gare

Vers ETOILE

> **Mardi 30/09** : **Terminus à l'arrêt Etoile centre.**

> **Mercredi 1^{er} et jeudi 2/10** : **Terminus à l'arrêt Blacheronde > le centre d'Etoile n'est pas desservi,**

Vers VALENCE Montplaisir

> **Mardi 30/09 et mercredi 1er/10** :

Arrêts non desservis : Alouette, Etoile Centre, Place de la République et ETOILE Remparts.

Reportez-vous à l'arrêt Charrette situé sur la D111.

> **Jeudi 2/10 à partir de 12h** :

Arrêts non desservis : Alouette, Etoile centre, Place de la République et Etoile Remparts. **Reportez-vous à l'arrêt Beauvallon Village, Etoile non desservi.**

Vers ETOILE

> **Mardi 30/09 et mercredi 1^{er} /10** : **Terminus à l'arrêt Charrette situé sur la D111.**

> **Jeudi 2/10** : **Terminus à l'arrêt BEAUVALLON Village situé sur la D7 : Etoile non desservi.**

12



27



DÉVIATION



Date : Mardi 30 septembre, mercredi 1^{er} et jeudi 2 octobre

Motif : Championnat d'Europe de Cyclisme sur route

FORTES PERTURBATIONS A ETOILE

370 380

	Mardi 30 septembre	Mercredi 1er octobre	Jeudi 2 octobre
371	Desserte inchangée	Desserte inchangée	Desserte inchangée
373	Desserte inchangée	Départ à 7:10 maintenu Départ de ECOLE GARE à 8:23 : supprimé	Départ à 7:10 maintenu Départ de ECOLE GARE à 8:23 : supprimé
TE 914	Desserte inchangée	Desserte inchangée	Desserte inchangée
375	Desserte inchangée	Desserte inchangée	Desserte inchangée
381	Départ de l'arrêt CHARRETTE	Départ de l'arrêt CHARRETTE	Départ de l'arrêt CHARRETTE
383	Départ de l'arrêt CHARRETTE Pas de correspondance avec la ligne 27	Départ de l'arrêt CHARRETTE Pas de correspondance avec la ligne 27	Départ de l'arrêt CHARRETTE Pas de correspondance avec la ligne 27
372	Desserte inchangée	Terminus à l'arrêt Vicherolle Etoile non desservi	Terminus à l'arrêt Vicherolle Etoile non desservi
374	Desserte inchangée	Départs du Collège Jean Macé à 11:05 & 12:05 Arrêts non desservis : Alouette et Jardin de Diane. Dépose à l'arrêt Blacheronde	Départs du Collège Jean Macé à 16:12 & 17:05 Arrêts non desservis : Alouette et Jardin de Diane. Dépose à l'arrêt Blacheronde
376	Desserte inchangée	Desserte inchangée	Terminus Ferme Rose Arrêt non desservi : ST Marcellin
378	Desserte inchangée	Départ du Collège Jean Macé à 12:05 Arrêts non desservis : Alouette - Jardin de Diane - Les Pecolets - Calitati - Le Silo - Les Dames et Le Pottin.	Départ du Collège Jean Macé à 17:05 Arrêts non desservis : Alouette - Jardin de Diane - Les Pecolets - Calitati - Le Silo - Les Dames et Le Pottin.
382	---	Départ du Lycée Montesquieu à 12:05 Terminus arrêt Charrette. Arrêts non desservis : Alouette - Place de la République - Etoile centre - Etoile Remparts.	---
384	Départ de VALENCE Montplaisir à 16:04 Terminus arrêt Charrette. Arrêts non desservis : Alouette - Place de la République - Etoile centre - Etoile Remparts.	Départ de VALENCE Pôle-bus 12:10 Terminus arrêt Charrette. Arrêts non desservis : Alouette - Place de la République - Etoile centre - Etoile Remparts.	Départ de VALENCE Montplaisir à 16:04 Terminus arrêt BEAUVALLON Village Arrêts non desservis : Alouette - Place de la République - Etoile centre - Etoile Remparts.